femmes protestantes

12. Oktober 2026

Prise de position de femmes protestantes
NON à l'initiative « pour les impôts équitables» du Centre

Le 8 mars 2026, le corps électoral a dit OUI, et clairement, à l'imposition individuelle. Dès 2032, les personnes physiques seront donc imposées indépendamment de leur état civil. L'imposition individuelle n'est qu'une pierre sur le chemin de l'égalité, mais elle supprime la pénalisation du mariage et celle du deuxième revenu. Elle confirme le principe selon lequel chaque personne adulte est traitée de la même manière, quels que soient son état civil et son genre, à tous les niveaux de l'État fédéral.

L'imposition individuelle met fin à la pénalisation du mariage et du deuxième revenu

L'imposition individuelle soulage les personnes mariées qui gagnent toutes deux un revenu. Ce sont précisément elles – et elles seules – qui subissaient jusqu'ici une pénalisation fiscale du mariage : jusqu'en 2032, elles paient plus d'impôts que si elles vivaient en concubinage. En raison de la taxation commune, c'est surtout le plus faible des deux revenus qui est propulsé dans une progression fiscale plus élevée : chaque franc gagné en plus est aussitôt rongé par l'impôt.
L'imposition individuelle supprime la pénalisation du mariage, ainsi que les incitations négatives au travail rémunéré pour le deuxième revenu. 50 % des couples mariés seront allégés fiscalement (principalement celles et ceux qui subissent aujourd'hui une pénalisation du mariage et de mauvaises incitations à l'emploi) ; pour 36 %, rien ne change. 14 % seront légèrement plus imposés, car ils bénéficient actuellement d'un bonus du mariage, dont profitent les couples où une seule personne travaille, avec un revenu élevé[1].

L'équité réservée aux hauts revenus seulement

Le Centre s'accroche pourtant à son initiative. Il argue que la pénalisation du mariage est désormais abolie par l'imposition individuelle, mais qu'il faut maintenant s'attaquer à la mise en œuvre concrète[2]: au niveau fédéral, les couples mariés pourraient choisir d'être imposés individuellement ou en commun. Cela devrait aussi soulager les couples de retraité·e·s, imposés en commun depuis longtemps. Il semble toutefois que le Centre cherche surtout, avec son initiative, à séduire ces 14 % de

[1] https://nein-steuer-initiative.ch/fr/
[2] https://equite-oui.ch/

femmes protestantes
Schwanengasse 9 I 3011 Bern
femmesprotestantes.ch

couples mariés aux revenus confortables, jusqu'ici favorisés par le système fiscal. Cela n'a rien à voir avec une équité, et encore moins avec la liberté du choix d'un modèle familial.

femmes protestantes s'engage pour une politique économique et sociale féministe. Elle passe notamment par des incitations justes, pour répartir le travail rémunéré et le travail de care de manière équitable, indépendamment du genre. Avec l'introduction de l'imposition individuelle à tous les niveaux de l'État fédéral dès 2032, ces incitations sont enfin inscrites dans le système fiscal. C'est pourquoi femmes protestantes dit NON avec conviction à l'initiative « Fairness » du Centre et fait partie du comité interpartis « NON à l'initiative fiscale du Centre »[3].

[3] https://nein-steuer-initiative.ch/fr/

femmes protestantes
Schwanengasse 9 I 3011 Bern
femmesprotestantes.ch